

le 2018

REFUS DES COMPTEURS dits NUMÉRIQUES ou COMMUNICANTS LINKY AVEC CPL

Lettre collective + lettre recommandée/AR n°

pour la résidence à l'adresse ci dessous :

Avec le soutien de l'Association Nationale ROBIN DES TOITS et en liaison avec des médecins et des avocats, nous demandons que les compteurs communicants LINKY ne soient pas installés en remplacement de nos compteurs électriques ou électromécaniques pour les raisons suivantes :

- **techniques et environnementales** : la technologie de ce compteur est énergivore et ne répond plus aux dispositions minimales de sécurité ; le CPL en kHz génère des perturbations sur notre installation domestique de 50 Hz non blindée, fait dysfonctionner de nombreux appareils électriques et augmente le risque d'incendies :

- **budgétaires et financières** : augmentation des factures de 20 à 30% en raison du changement de calcul (kVa au lieu de kWh) avec un coût sociétal de 7 à 12 milliards répercuté au particulier et qui génère la suppression d'emplois. Le rapport annuel 2018 de la Cour des Comptes dénonce les manquements techniques et le surcoût financier de cette technologie pour les usagers et les gains caractérisés pour ENEDIS ;

- **sanitaires** : augmentation massive de l'exposition aux radiofréquences dans tous les domiciles : les compteurs interconnectés fonctionnent par grappes et sont interrogés dans les 2 sens et de façon continue par les 700 000 antennes-relais omnidirectionnelles 2 G. Les flux permanents et cumulés du transfert des données de tous les compteurs (électricité, eau et gaz) vont engendrer, en plus des radiofréquences des domiciles, un rayonnement exponentiel en hyperfréquences à proximité des habitations et des passants ;

- **manque de liberté publique** : pose forcée, surveillance de nos activités et de nos absences, coupure à distance pour les plus précaires, captation des données personnelles à usage commercial (Big Data) ;

- **mise en danger de la sécurité nationale du territoire** et vulnérabilité de la technologie aux cyberattaques et au cyberterrorisme.

Les signataires ci-dessous, titulaires de leur contrat de fourniture d'électricité, reconnaissent avoir lu et validé les termes du courrier adressé à ENEDIS pour exprimer leur refus de l'installation du compteur Linky et de sa technologie en CPL à leur domicile avec copie à Madame Hidalgo, Maire de Paris, et maire d'arrondissement, à Ian Brossat, chargé du logement, bailleur social

Nombre de pages

Page

NOM, Prénom / Point de Livraison (PDL)	Hall Étage	SIGNATURE

